

NOTRE ORGANISATION EVOLUE

POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ENJEUX ET POURSUIVRE NOTRE MISSION DE "TIERS DE CONFIANCE"

Le Groupe APAVE se structure en France autour de 2 entités opérationnelles distinctes :

APAVE Exploitation France

Vous accompagner pour développer votre maîtrise des risques humains, techniques, numériques et environnementaux

- **Inspection** : réaliser vos vérifications réglementaires ou non réglementaires et vous accompagner pour atteindre la conformité
- **Formation** : développer les compétences de vos équipes avec des formations réglementaires, techniques, métiers et des formations qualifiantes (en présentiel, blended learning ou elearning)
- **Conseil et Accompagnement technique** : accompagner et développer votre politique de prévention de l'ensemble de vos risques (professionnels, environnementaux, industriels et numériques) sur les volets humains, organisationnels et techniques.
- **Essais et Mesures** : réaliser des prélèvements et mesures environnementales, des essais matériaux et qualifier vos produits.
- **Certification et labélisation** de vos activités

APAVE Infrastructures et Construction France

Vous accompagner dans la construction, l'exploitation, la rénovation et la démolition de vos ouvrages en toute sécurité

- **Prévenir et maîtriser les risques humains** :
Coordination Sécurité Protection Santé - Diagnostics immobiliers et solution digitale Check Immo - Contrôle de présence sur les chantiers
- **S'adapter aux exigences environnementales** :
Règlementation Environnementale 2020 - Accompagnement à l'obtention de certifications et labels environnementaux - Matériaux bas carbone - Economie circulaire
- **Gérer les risques techniques** :
Contrôle technique de construction - Attestations réglementaires - Surveillance en temps réel des structures (solution digitale Ap'Structure)
- **Accompagner la digitalisation des projets** :
Pilot Immo (plateforme BIM)



0805 62 5000



0805 62 5001

Vos contacts de proximité restent les mêmes et sont à votre écoute!

Vous avez une question ? contact-client@apave.com

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS



Quel est l'impact de ce changement d'entité pour mon contrat ?

A partir du 1er janvier 2023, vous ne contractualiserez plus avec une ou plusieurs des SAS Apave historiques (SudEurope, Parisienne, Nord-Ouest, Alsacienne) mais avec **Apave Exploitation France et/ou Apave Infrastructures et Construction France**. Cela simplifie l'organisation Apave, qui comptera désormais 2 entités opérationnelles plutôt que 4.



Mon besoin concerne des prestations produites par les deux entités Apave Exploitation France et Apave Infrastructures et Construction France, comment puis-je faire ?

Nous vous adresserons deux offres distinctes et dans le cas où vous ne souhaiteriez qu'une offre globale, nous pouvons proposer un GME (Groupement Momentané d'Entreprises) entre ces deux nouvelles entités.



Est-ce que mes interlocuteurs APAVE vont changer ?

Non, vos contacts de proximité restent les mêmes.
La liste de nos implantations est disponible sur apave.com.



Quelles sont les actions que je dois mettre en place dans mon entreprise ?

Vous pouvez dès à présent enregistrer les nouvelles entités dans vos systèmes d'information (cf. **Kbis d'[Apave Exploitation France](#) et [Apave Infrastructures et Construction France](#)**), pour fluidifier nos échanges à partir du 1er janvier 2023. Jusqu'à cette date, rien ne change pour les flux comptables.

Les nouveaux **RIB d'[Apave Exploitation France](#) et [Apave Infrastructures et Construction France](#)** ne seront utilisables qu'à partir du 1er janvier 2023.



Mes factures sont dématérialisées, que dois-je faire ?

Vous devez enregistrer les 2 nouvelles entités et les 2 nouvelles adresses mail d'émission des factures (**apave-aef@e-facture.net** et **apave-aicf@e-facture.net**), pour que les factures de ces deux entités soient bien réceptionnées et prises en charge par vos services comptables à partir du 1er janvier 2023.



Qu'en est-il des accréditations et reconnaissances externes ?

Les agréments et accréditations seront transférés aux nouvelles sociétés Apave Exploitation France et Apave Infrastructures et Construction France ou resteront portés par Apave SA, et seront effectifs au 1er janvier 2023.

Ces changements seront sans impact sur nos prestations puisque nos activités, le système de management, les ressources humaines et le personnel, nos implantations et nos méthodes de travail seront inchangés.

Les nouveaux numéros d'accréditation Cofrac seront disponibles sur www.cofrac.fr avec les sites et les portées d'accréditation.



Quel est l'actionnaire de ces nouvelles entités ?

Ces deux nouvelles entités sont détenues à 100% par Apave SA, tout comme l'étaient les 4 SAS historiques.

1er janv.
2023